

Séance du Conseil commun
COMMUNE / C.P.A.S. de Manhay
du 21 décembre 2021

Présents :

Pour le Conseil communal :

Mr. HUET G., Bourgmestre-Président,

M.M. MOTTET, LOOS, HUET J-C, Echevins,

DAULNE, WUIDAR, CORNET, LESENFANTS B., BECHOUX, FAGNANT, VOZ, LIBAR, Conseillers communaux,

Mr TASSIGNY, Président du C.P.A.S. f.f.,

Mme MOHY, Directrice générale.

Pour le Conseil de l'Action Sociale :

Mr TASSIGNY, Président f.f.,

M.M. GILLARD, MUHLEN, CORNET, LEBOUTTE, BISSOT, ZUNE Conseillers,

Mr DEFAYS, Directeur général du C.P.A.S..

Excusée : PERILLEUX

La séance est ouverte à 19h30.

Vu l'article 26 bis § 5 de la loi coordonnée sur les C.P.A.S. ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, à savoir :

1. Rapport du Président du C.P.A.S. f.f. sur les économies d'échelle et les synergies Commune / C.P.A.S.
2. Budget 2022 du C.P.A.S.
3. Divers – Questions-réponses.

Le Président donne la parole à Monsieur TASSIGNY, Président du C.P.A.S. f.f.

1. RAPPORT DU PRESIDENT DU C.P.A.S. F.F. SUR LES ECONOMIES D'ECHELLE ET LES SYNERGIES COMMUNE / C.P.A.S.

L'assemblée entend le Président du C.P.A.S. f.f., Monsieur TASSIGNY, faire rapport sur les synergies Commune / C.P.A.S.

Entendu l'intervention du Conseiller communal Monsieur DAULNE.

2. BUDGET 2022 DU C.P.A.S.

L'assemblée entend le Directeur général du C.P.A.S. faire rapport sur le budget 2022 du C.P.A.S.

3. DIVERS – QUESTIONS-REPNSES

Néant

La séance est levée à 19h46.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,